



Contravention excès de vitesse

Par **chabada83**, le **20/01/2015 à 15:36**

Bonjour, Je viens de trouver dans mon courrier un avis de contravention à la date du 11/01/2015 à 15h28, adressé à mon mari décédé le 19.12.2010 ! "Votre véhicule a été contrôlé à : 96 km/h pour une vitesse limite autorisée de 90 km/h. La vitesse retenue est de 91 Km/h. retrait 1 point sur le permis de conduire. La carte grise du véhicule est établie au nom de M. et Mme... Mais je ne suis pas concernée parce que j'étais hospitalisée à cette date à Marseille.

Que dois-je faire ?

Je vous remercie par avance de vos conseils.

Par **Visiteur**, le **20/01/2015 à 16:09**

Bonjour,

la question est "est ce possible " ? Quid du véhicule incriminé ? roule t'il toujours ? L'avez vous vendu ? ou pas ?

Par **chabada83**, le **20/01/2015 à 16:45**

Le véhicule n'a pas été vendu, il m'appartient toujours.

Par **janus2fr**, le **20/01/2015 à 16:58**

Bonjour,

Quelqu'un a t-il utilisé votre véhicule ce jour là ?

Si la réponse est non, il peut s'agir d'une "doublette" (véhicule arborant vos plaques d'immatriculation) et dans ce cas, il faut porter plainte.

Par **chabada83**, le **20/01/2015 à 18:06**

Merci à tous pour vos réponses, je vais faire le nécessaire pour régler cette situation.